



**POLICE MUNICIPALE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE**

**CONCERNANT L'OCCUPATION  
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE  
LE SAMEDI 20 AVRIL 2024  
DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION ORGANISÉE  
PAR L'ASSOCIATION ROYAN SHOPPING  
"LE MYSTÈRE EN CHOCOLAT"**

*PL/CB  
APM 24/0511*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu la demande présentée par Madame Maryline LAFITTE (Présidente de l'association ROYAN SHOPPING),*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre d'une animation organisée par l'association ROYAN SHOPPING « LE MYSTÈRE EN CHOCOLAT », le samedi 20 avril 2024,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *La place Charles de Gaulle sera occupée le samedi 20 avril 2024, de 10h00 à 17h00, dans le cadre d'une animation organisée par l'association ROYAN SHOPPING « LE MYSTÈRE EN CHOCOLAT ».*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 14 mars 2024*

*Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,*



*Philippe CUSSAC*

**Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 mars 2024**